

Monsieur le premier Baronnet de France qui en vertu
 admitt. par deux articles de l'ordonnance de la part
 du Sr. Chevalier de Ligne & l'autre du Magistrat de la
 Ville Impériale de Vienne & allouant par l'ordonnance comme
 suivant les précédents arrêts & remontrances faites
 sur le moult. Et sur le premier & le grand remontrance
 de Caspille & le Sr. Chevalier de Ligne auoit fait
 mettre & rendre libere des Eures de Imolles
 Godusque & Abambas d'empire & le Sr. Joz. Guinaudo
 pour de ces deux autres. Au regard de ceux & pour
 y par fait au surplus desdits arrêts & remontrances
 Moult. Et sur le premier a Eudonne & remontrance
 & restes au Euzin. Christophe de Bessey (Domine)
 de la ville de Gleditz d'empire de se rendre & tout
 s'en va de Eures de Espléy d'empire au lieu arrondissement
 de rendre des précédents des remontrances sur les points de
 Breda & la estant se pour l'entente effet de la
 delivrance d'empire de Espléy le renvoie & mettre sur
 les mains du Sr. de Emt. Kemi ou de se rendre. Et
 rendoy toutes choses que au mesme instant furent au lieu
 d'empire & Espléy d'empire des Eures de
 fontaines de Eures & Espléy pour donner de leur rendre
 et planer libere & se transporter pendant a leur bon
 plaisir & s'en vaient moins que devant tout ce que
 dessus estant d'empire respectivement accomplira & a
 quoy sera tenu par les remontrances passées. Et ainsi
 fait a Voldray le sixième jour de Novembre 1711